

Rue du Dries, à Forest : maintenant, la violence urbanistique !

Dans ce quartier déjà affecté par des violences diverses et par des problèmes d'inondation récurrents, la *violence urbanistique* vient grossir la colère des habitants: le promoteur Willemen agit au mépris des lois en toute impunité et la commune de Forest risquerait le paiement de dommages et intérêts si elle tentait d'arrêter le chantier en infraction. Indignez- vous !

Le promoteur Willemen dispose d'un permis d'urbanisme et d'un permis d'environnement pour un chantier de 156 appartements, véritable mastodonte dans un quartier-village à la lisière du ring et de sa pollution envahissante . Ces permis arrivent « maintenant » à expiration.

Maintenant quand ? Les documents officiels de la commune imposaient la date limite du 28 janvier 2019 mais le 1^{er} février, le promoteur a déjà obtenu que cette date soit repoussée au 8 février 2019.

Selon le CoBAT, le démarrage officiel d'un chantier correspond à l'édification du gros-œuvre. Ce qui est certain, c'est que depuis le 21 janvier 2019, il y a de l'activité sur le terrain : abattage d'arbres, terrassement, pompage et mise à l'égout de la nappe phréatique, fonçage de 8 huit pieux le long d'une façade mitoyenne, pose d'un géotextile et de graviers sur l'étang, le tout sans permis de chantier jusqu'à ce 7 février, sans permis de captage de nappe, sans expertise des habitations mitoyennes, sans permis d'abattage des arbres, sans panneaux réglementaires d'information , sans visite préalable de la Direction des Monuments et Sites, sans panneaux de stationnement légaux, sans respect du PU enfin.

Nous avons signalé ces infractions aux nouveaux représentants Écolo qui, loin d'interdire le chantier illégal , ont signé le permis de chantier indispensable le 7 février, veille de la date d'expiration du permis d'urbanisme!

Dans ces conditions, pour nous, habitants du quartier, soit le chantier a été *mené jusqu'au 7 février* au mépris de toute législation et il doit être interrompu comme le prévoit le Cobat, soit il *n'a concrètement pas commencé autrement que par un simulacre* et dans ce cas, les permis sont arrivés à échéance ce 8 février 2019 à minuit .

À côté de la question de la légalité, nous avons toutes les raisons de nous inquiéter face à la multiplication en une décennie des incidents de chantier dans le cœur de Forest : faillites des constructions, ventes sans succès par curateur, écoulement des terres des fondations de maisons mitoyennes dans les chantiers, affaissement de chaussée, évacuation de quartiers, pompages constants de la nappe phréatique pendant plusieurs années, montées d'eau anachroniques, chantiers qui s'éternisent, doléances des voisins. Le terrain concerné par le projet « Libris » de Willemen est traversé par le Koolhofbeek et comporte un étang de 400m² dont le niveau se trouve à 1,40m sous la voirie. La question de l'eau et de ses déplacements non visibles sous les maisons est donc particulièrement sensible dans la zone. Ce terrain risque fort de se transformer en chancre urbain en pure perte puisque depuis 3 ans Willemen ne parvient pas à trouver suffisamment d'acheteurs, même en promettant le métro place saint Denis !

Nous nous sentons abasourdis, floués face à la situation et face à la réaction frileuse de nos élus Écolo qui s'inclinent trop facilement devant la puissance économique de bandits urbanistiques qui affirment par ailleurs que « Nous pensons que, dans nos activités professionnelles, nous avons pour responsabilité de contribuer à une société et un monde durables et de qualité. »

Faute de nous sentir défendus par nos élus, nous financerons les services d'un avocat et d'un constat d'huissier dans l'espoir que la commune prenne le relais en faisant appliquer la loi ... dès le lundi 11 février 2019.

Ce huissier a entre autres constaté le vendredi 8 février en fin d'après-midi, qu' « à l'heure actuelle il n'existe pas une quelconque construction d'immeuble ; des travaux d'édification de gros-œuvre n'ont pas eu lieu »

Depuis l'activité sur le terrain continue, les maisons tremblent et la commune ne donne aucune réponse et ce malgré notre demande d'interpellation publique au conseil communal de ce 26/02/2019.